



Arrêté temporaire n°23-AT-0466
Portant réglementation du stationnement

BOULEVARD DE LA ROCHE DU ROI

Objet : Atelier vélo

Interdiction de
stationnement

Le 18 octobre 2023

Le Maire de la ville d'Aix-les-Bains,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 417-10

Vu l'article R.610-5 du Code Pénal

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

Vu l'arrêté n°66/2021 en date du 12/04/2021 donnant délégation de signature à l'adjoint au maire, monsieur Jean-Marc VIAL, chargé de la sécurité et de la tranquillité publique,

Considérant la demande de l'Agence Éco-mobilité Savoie Mont-Blanc, représentée par Madame Sarah Geiss,

Considérant que l'installation d'un atelier de réparation de vélo rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 18/10/2023 BOULEVARD DE LA ROCHE DU ROI,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le 18/10/2023 de 07h00 à 20h00, le stationnement des véhicules est interdit sur tout le côté EST de la salle Sainte Bernadette BOULEVARD DE LA ROCHE DU ROI. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux organisateurs de l'événement.

Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par les Services Techniques de la Ville.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont la copie sera envoyée au **Directeur de Cabinet et au Directeur de la Sécurité et de la Tranquillité Publique**.

ARTICLE 4 :

Destinataires :

- Agence Éco-mobilité Savoie Mont-Blanc
- Monsieur le Commandant de Police

Arrêté N° 23-AT-0466
1/2

Police municipale
4 rue Jean Monard
73100 AIX-LES-BAINS
Tél : 04.79.35.38.36
Mail :
police@aixlesbains.fr

- Monsieur le Chef du centre de secours d'Aix-les-Bains
- M. le Directeur du Centre Hospitalier Métropole Savoie - site d'Aix-les-Bains
- ONDEA - Compagnie des transports du Lac du Bourget
- Le service voirie signalisation
- M le Chef de la Police Municipale

Aix-les-Bains, le 14/08/2023



Pour le maire
l'Adjoint au maire d'Aix-les-Bains
Jean-Marc VIAL